

DEPARTEMENT d'INDRE et **EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

LOIRE

Arrondissement de Chinon

MAIRIE

de
ST NICOLAS DE
BOURGUEIL
37140

L'an deux mille dix-huit

Le trente du mois de mai à 20 h 30

Le conseil municipal de la Commune de ST NICOLAS DE BOURGUEIL

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christel COUSSEAU, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/05/2018

Date de l'affichage de la convocation : 25/05/2018

Membres	15
Présents	13
Représentés	1
Votants	14

Présents : MM. COUSSEAU Christel, CORNET Dominique, GARCIA Brigitte, MABILEAU Philippe, RAGUENEAU Françoise, TOURNEUX André, ORY Sophie, OSSANT Alain, HERSARD Annie, GUENESCHEAU Patrick, TARRONDEAU Blandine, BERGER Sébastien, BUSTON Gabriel.

Absents excusés : HUET Jeanine, SAINT MARC Karine.

Secrétaire de séance : Patrick GUENESCHEAU.

D2018-22 ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX CHAUFFAGE RELATIF A LA RENOVATION DU CABINET MEDICAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant la délibération n°2018-18 du Conseil Municipal en date du 16 avril 2018 attribuant les marchés de travaux pour les lots 1 à 9 et 11 à 12 relatif à la rénovation du cabinet médical et déclarant le lot 10 infructueux.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé dans sa dernière séance de déclarer le lot 10-chauffage infructueux et de relancer une nouvelle consultation. A ce titre, 4 entreprises ont été consultées. Le montant des travaux avait été estimé à 25 000 € HT. Il propose aujourd'hui d'attribuer le marché de travaux pour le chauffage (lot n°10) à l'entreprise EURL ANJOU ENERGIES RENOUEVABLES pour un montant de 32 520 € HT.

Monsieur le Maire ajoute que la délibération prise lors du précédent conseil prévoyait pour le lot n°8 l'attribution du marché de travaux de carrelage à l'entreprise MALAGHAES pour un montant de 12 418.87 € HT. Or, il s'avère que ce montant est erroné, le devis s'élevant seulement à 12 237.42 € HT. Il propose de rectifier aujourd'hui cette erreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE**, à l'unanimité,
 - l'attribution du marché de travaux de chauffage (lot n°10) à l'entreprise EURL ANJOU ENERGIES RENOUEVABLES pour un montant de 32 520 € HT.
 - La rectification du montant attribué pour le marché de travaux de carrelage (lot n° 8) à l'entreprise MAGALHAES à 12 237.42 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché.
- **RAPPELLE** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2313-353 du budget 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

La présente séance du 30/05/2018 contient 1 délibération numérotée n°22

Les délibérations ont été affichées et adressées au contrôle de légalité le 31/05/2018.

Le Maire,
Christel COUSSEAU

CORNET Dominique		OSSANT Alain	
GARCIA Brigitte		HERSARD Annie	
MABILEAU Philippe		GUENESCHEAU Patrick	
Karine SAINT – MARC représentée par Brigitte GARCIA		TARRONDEAU Blandine	
RAGUENEAU Françoise		BERGER Sébastien	
TOURNEUX André		BUSTON Gabriel	
ORY Sophie			